



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 24 MAI 2023

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 24 mai 2023** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2023_035	FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! » CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône	33	0	0	0
2023_036	FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! » MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône	33	0	0	0
2023_037	FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! » CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône	33	0	0	0
2023_038	PRÉVENTION SPÉCIALISÉE CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON Renouvellement	33	0	0	0
2023_039	POLITIQUE DE LA VILLE SUBVENTION À LA COMPAGNIE « IL SERA UNE FOIS » DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « SI LES PÉROUSES M'ÉTAIENT CONTÉES » Spectacle « Bienvenus chez vous ! »	33	0	0	0

Conseil municipal - Brignais

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2023_040	CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALISE Renouvellement - Autorisation de signature	33	0	0	0
2023_041	GARE DE BRIGNAIS - PARKING CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE Autorisation de signature	33	0	0	0
2023_042	VIDEOPROTECTION CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES DE L'OPERATEUR ORANGE Autorisation de signature	33	0	0	0
2023_043	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) TARIFICATION DES SPECTACLES Saison 2023-2024	33	0	0	0
2023_044	MÉDIATHÈQUE LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE » Candidature pour son obtention	33	0	0	0
2023_045	ANIMATION COUPE DU MONDE DE RUGBY Convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Olympique Saint Genis Laval Rugby (OSGL)	26	0	5	2
2023_046	DÉPLACEMENT À HIRSCHBERG Participation aux frais de déplacement	33	0	0	0
2023_047	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT - Opération de restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin	28	0	5	0
2023_048	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Adoption du compte de gestion 2022	33	0	0	0
2023_049	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Adoption du compte administratif 2022	31	0	0	1
2023_050	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023	31	2	0	0
2023_051	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Budget supplémentaire 2023	26	7	0	0
2023_052	BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Adoption du compte de gestion 2022	33	0	0	0
2023_053	BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Adoption du compte administratif 2022	32	0	0	1
2023_054	BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023	33	0	0	0
2023_055	BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Budget supplémentaire 2023	28	5	0	0
2023_056	SERVICES MUNICIPAUX RÉGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX Modalités de calcul et de versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)	33	0	0	0
2023_057	SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux – Suppression d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux	28	0	5	0
2023_058	SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Créations et suppressions d'emplois permanents à temps complet	28	0	5	0

Fin de séance à 23 h 42



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

N°2023_035

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Une démarche partenariale autour du handicap est engagée par la Ville de Brignais depuis plusieurs années. Elle est animée par l'unité « Accompagnement et handicap » et rassemble des parents d'enfants en situation de handicap et les professionnels des structures suivantes : le Centre social de Brignais, le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Brignais, l'association "Deux petits pas pour demain", la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais, la Maison du Rhône (Département), l'Association musicale de Brignais (AMB), la Direction des Affaires Culturelles (Médiathèque et Ludothèque Inter'Lude) et la Direction Enfance, Jeunesse et Sport (service périscolaire, crèches, Relais Petite Enfance) .

Ces différents partenaires s'associent pour mettre en place des actions à destination des enfants porteurs de handicap et de leurs familles :

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** gérés par la Ville, la MJC ou le Centre social, par le recrutement d'un animateur spécialisé en mesure d'accompagner les enfants porteurs de handicap accueillis dans ces structures, et d'adapter les animations proposées afin de permettre une réelle inclusion.
- **Accompagner les professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs**, à travers des formations autour des perceptions et ressentis que peut provoquer le handicap, par exemple par l'intervention du Centre de ressources autisme (CRA).
- **Poursuivre les animations autour du jeu, du conte et de la musique intitulée "Jeux Contes avec toi"**, pour proposer des temps d'animation adaptés aux enfants en situation de handicap. Ces temps sont organisés en partenariat avec la ludothèque et la médiathèque. Ils se veulent inclusifs et sont adaptés à tous les enfants afin de leur permettre d'avoir accès à des temps de loisirs, sans contraintes particulières.
- **Développer des actions de sensibilisation auprès du grand public**, par exemple autour des troubles neurodéveloppementaux lors des journées organisées en mai 2023 avec l'association Acolea.
- **Réfléchir à la mise en place de temps de répit aux familles**, par les assistantes maternelles indépendantes de la commune (en lien avec le Relais petite enfance) ou avec la ludothèque de Brignais.

La Ville a fait une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales du Rhône au titre du dispositif « Fonds publics et territoires » afin de contribuer au financement de ces actions, et de permettre la prise en charge du coût des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap.

La Caisse d'allocations familiales du Rhône a notifié à la commune le 11 avril dernier l'attribution d'une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2023.

Les actions *Accompagnement des professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs, par de la formation, Animations autour du jeu, du conte et de la musique intitulée "Jeux contes avec toi"*, et *Sensibilisation grand public* sont portées par le service Accompagnement et handicap du CCAS. Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement au CCAS d'une subvention de 2 000 €.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 mai 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VALIDER le versement au CCAS de Brignais d'une partie de la subvention « Fonds publics et territoires - Action « Moi aussi », soit 2000 € au titre des actions portées par le service Accompagnement et handicap
- DE DIRE que la Ville percevra la participation de la CAF en année N + 1. La subvention sera versée après réception de la participation de la CAF
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE BRIGNAIS
Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

N°2023_036

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Une démarche partenariale autour du handicap est engagée par la Ville de Brignais depuis plusieurs années. Elle est animée par l'unité « Accompagnement et handicap » et rassemble des parents d'enfants en situation de handicap et les professionnels des structures suivantes : le Centre social de Brignais, le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Brignais, l'association "Deux petits pas pour demain", la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais, la Maison du Rhône (Département), l'Association musicale de Brignais (AMB), la Direction des Affaires Culturelles (Médiathèque et Ludothèque Inter'Lude) et la Direction Enfance, Jeunesse et Sport (service périscolaire, crèches, Relais Petite Enfance).

Ces différents partenaires s'associent pour mettre en place des actions à destination des enfants porteurs de handicap et de leurs familles :

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** gérés par la Ville, la MJC ou le Centre social, par le recrutement d'un animateur spécialisé en mesure d'accompagner les enfants porteurs de handicap accueillis dans ces structures, et d'adapter les animations proposées afin de permettre une réelle inclusion.
- **Accompagner les professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs**, à travers des formations autour des perceptions et ressentis que peut provoquer le handicap, par exemple par l'intervention du Centre de ressources autisme (CRA).
- **Poursuivre les animations autour du jeu, du conte et de la musique intitulée "Jeux Contes avec toi"**, pour proposer des temps d'animation adaptés aux enfants en situation de handicap. Ces temps sont organisés en partenariat avec la ludothèque et la médiathèque. Ils se veulent inclusifs et sont adaptés à tous les enfants afin de leur permettre d'avoir accès à des temps de loisirs, sans contraintes particulières.
- **Développer des actions de sensibilisation auprès du grand public**, par exemple autour des troubles neurodéveloppementaux lors des journées organisées en mai 2023 avec l'association Acolea.
- **Réfléchir à la mise en place de temps de répit aux familles**, par les assistantes maternelles indépendantes de la commune (en lien avec le Relais petite enfance) ou avec la ludothèque de Brignais.

La Ville a fait une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales du Rhône au titre du dispositif « Fonds publics et territoires » afin de contribuer au financement de ces actions, et de permettre la prise en charge du coût des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap.

La Caisse d'allocations familiales du Rhône a notifié à la commune le 11 avril dernier l'attribution d'une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2023.

Sachant que les temps d'intervention de l'animateur au sein de la MJC seront à la charge de la MJC, la ville contribuera au coût du ou des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap en reversant à la MJC une partie de la subvention perçue de la Caf.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 mai 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VALIDER le reversement à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais d'une partie de la subvention « Fonds publics et territoires – Action Moi aussi », correspondant à 80 % du coût du ou des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap, dans la limite d'un montant de 2 000 €
- DE DIRE que la subvention perçue par la Ville au titre de l'année 2023 (dont le versement est prévu par la Caisse d'allocations familiales début 2024) concourt au financement des actions de la MJC menées entre septembre 2023 et août 2024
- DE DIRE que la subvention sera versée trimestriellement, sur présentation des bulletins de salaire de l'animateur concerné, sous réserve que les services de la ville aient été informés en amont de l'embauche prévue
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES – ACTION « MOI AUSSI ! »
CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS
Reversement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

N°2023_037

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Une démarche partenariale autour du handicap est engagée par la Ville de Brignais depuis plusieurs années. Elle est animée par l'unité « Accompagnement et handicap » et rassemble des parents d'enfants en situation de handicap et les professionnels des structures suivantes : le Centre social de Brignais, le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Brignais, l'association "Deux petits pas pour demain", la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Brignais, la Maison du Rhône (Département), l'Association musicale de Brignais (AMB), la Direction des Affaires Culturelles (Médiathèque et Ludothèque Inter'Lude) et la Direction Enfance, Jeunesse et Sport (service périscolaire, crèches, Relais Petite Enfance).

Ces différents partenaires s'associent pour mettre en place des actions à destination des enfants porteurs de handicap et de leurs familles :

- **Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** gérés par la Ville, la MJC ou le Centre social, par le recrutement d'un animateur spécialisé en mesure d'accompagner les enfants porteurs de handicap accueillis dans ces structures, et d'adapter les animations proposées afin de permettre une réelle inclusion.
- **Accompagner les professionnels des structures petite enfance et des accueils de loisirs**, à travers des formations autour des perceptions et ressentis que peut provoquer le handicap, par exemple par l'intervention du Centre de ressources autisme (CRA).
- **Poursuivre les animations autour du jeu, du conte et de la musique intitulée "Jeux Contes avec toi"**, pour proposer des temps d'animation adaptés aux enfants en situation de handicap. Ces temps sont organisés en partenariat avec la ludothèque et la médiathèque. Ils se veulent inclusifs et sont adaptés à tous les enfants afin de leur permettre d'avoir accès à des temps de loisirs, sans contraintes particulières.
- **Développer des actions de sensibilisation auprès du grand public**, comme par exemple autour des troubles neurodéveloppementaux lors des journées organisées en mai 2023 avec l'association Acolea.
- **Réfléchir à la mise en place de temps de répit aux familles**, par les assistantes maternelles indépendantes de la commune (en lien avec le Relais petite enfance) ou avec la ludothèque de Brignais.

La Ville a fait une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales du Rhône au titre du dispositif « Fonds publics et territoires » afin de contribuer au financement de ces actions, et de permettre la prise en charge du coût des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap. La Caisse d'allocations familiales du Rhône a notifié à la commune le 11 avril dernier l'attribution d'une subvention de 18 000 € au titre de l'année 2023.

Sachant que les temps d'intervention de l'animateur au sein du Centre social seront à la charge du Centre social, la ville contribuera au coût du ou des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap en reversant au Centre social une partie de la subvention perçue de la Caf.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 mai 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VALIDER le reversement au Centre social d'une partie de la subvention « Fonds publics et territoires - Action Moi aussi », correspondant à 80 % du coût du ou des animateurs dédiés aux enfants en situation de handicap, dans la limite d'un montant de 10 500 €
- DE DIRE que la subvention perçue par la Ville au titre de l'année 2023 (dont le versement est prévu par la Caisse d'allocations familiales début 2024) concourt au financement des actions du Centre social menées entre septembre 2023 et août 2024
- DE DIRE que la subvention sera versée trimestriellement, sur présentation des bulletins de salaire de l'animateur concerné, sous réserve que les services de la ville aient été informés en amont de l'embauche prévue
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE
GOUNON
Renouvellement

N°2023_038

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

La Ville de Brignais a signé le 18 octobre 2007 un protocole d'accord avec la Fondation AJD-Maurice Gounon et le Département du Rhône. Celui-ci donne la priorité à l'insertion sociale et professionnelle en matière de prévention. Leur mission est de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 12/25 ans **fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.**

Ce partenariat permet de façon concrète de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et la montée du sentiment d'insécurité. Les actions éducatives sont réalisées avec de jeunes Brignairots soit sur la commune, soit dans les ateliers de la Cellule des Activités de la Prévention Spécialisée (CAPS) à Caluire, soit sur des chantiers externes :

- L'action « jobs d'été AJD-mairie »,
- L'action « chantier permanent AJD Cycles »,
- L'action « chantiers d'équipes »,
- L'action « vis ta Ville ! »,
- L'action « semaine des décrocheurs ».

En 2022, l'équipe éducative a accompagné 103 situations de jeunes brignairots entre 12 et 25 ans dont 32 jeunes qui ont participé à 17 actions menées par les services de la ville.

Une subvention d'un montant de 9 000 € maximum est versée en fonction du temps effectué par des jeunes brignairots sur l'ensemble de ces 5 actions. Cette subvention est exclusivement attribuée aux salaires et aux projets des jeunes, aucun financement n'est alloué au service de prévention spécialisée.

Ce montant de subvention sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué, en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € maximum au profit de la Fondation AJD, sous réserve de la bonne réalisation des actions prévues
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 428 (nomenclature M57) du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

SUBVENTION À LA COMPAGNIE « IL SERA UNE FOIS » DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « SI LES PÉROUSES M'ÉTAIENT CONTÉES »
Spectacle « Bienvenus chez vous ! »

N°2023_039

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le service participation citoyenne, emploi et cohésion sociale porte le projet d'exposition « Si les Pérouses m'étaient contées, histoire d'un quartier en mutation ».

Cette exposition, qui s'est déroulée du 19 avril au 4 mai, est le fruit d'un partenariat avec la Direction des Affaires Culturelles, l'Opac du Rhône, ainsi que la Compagnie « Il Sera Une Fois »

Depuis 2021, cette dernière est intervenue plusieurs fois auprès du service pour collaborer dans le cadre de la politique de la ville sur des actions d'animation de la vie sociale et d'expression artistique.

Une déambulation théâtrale nommée « La Vie de chantier » a été créée en 2021, à partir de paroles d'habitants du quartier. En 2022, la compagnie a réalisé un atelier d'expression artistique « chez moi » et a participé à la Fête des Pérouses par la réalisation d'un atelier de portraits photographiques autour du vivre-ensemble et du lien social. Ces interventions qui visent particulièrement le quartier des Pérouses sont cofinancées avec l'Opac du Rhône.

« Il Sera Une Fois » intervient cette année dans le projet d'exposition mis en place à l'espace Guy de Chauillac. Elle a réalisé l'ensemble de la mise en scène des portraits d'habitants au rez-de-chaussée de l'espace et a proposé un spectacle sur le parvis afin de clôturer par un temps fort cette exposition.

A ce titre, un financement est demandé à la Ville d'un montant de 1 878,65 €.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 16 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser à la Compagnie théâtrale « Il Sera Une Fois » la somme de 1 878,65 €, inscrite au titre de la participation de la Ville de Brignais,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748-428 ; les recettes au chapitre 74 – compte 74718 du budget principal de la commune et budget annexe de la RCAVB – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIALISE
Renouvellement
Autorisation de signature

N°2023_040

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Depuis 2006, la commune a souhaité faire appel au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour l'aider dans une mission d'assistance architecturale, urbaine et paysagère dans le cadre de consultations préalables à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et l'assister dans l'analyse de projets urbains ou paysagers.

La mission a déjà été reconduite plusieurs fois et est, à nouveau, arrivée à échéance.

Cette mission s'étant révélée très utile pour la commune et pour les particuliers, la ville souhaite la poursuivre dans les mêmes conditions.

Il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention à compter de 2023 pour une durée de trois ans, soit une échéance au 31 décembre 2025, reconductible tacitement une fois soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Le montant de la contribution annuelle de la commune est fixé à 4 900 €.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement territorialisé entre le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la commune de BRIGNAIS telle que présentée en séance et jointe en annexe ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6228 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : GARE DE BRIGNAIS - PARKING
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
Autorisation de signature

N°2023_041

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

En date du 28 juin 1991, une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée entre la SNCF et la commune pour l'occupation d'un terrain à usage de parking (terrain appartenant à la SNCF). Cette convention avait fait l'objet d'un avenant en date du 12 juillet 2013 actualisant la superficie du terrain mis à disposition.

Ladite convention est aujourd'hui irrégulière en ce qu'elle ne prévoit aucune date de fin à l'occupation accordée (qui devrait être temporaire du fait de la nature même du domaine public). De plus, les périmètres d'occupation sont obsolètes car des aménagements ont été réalisés.

Aussi, afin d'actualiser la situation, la commune doit dénoncer la convention de 1991 et mettre en place une nouvelle convention d'occupation temporaire qui portera sur le parking à l'arrière de la gare d'une superficie de 4 030 m² environ et celui localisé devant le bâtiment de la gare d'une superficie de 260 m² environ.

Celle-ci prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce, pour une durée de cinq ans.

Le montant des impôts et taxes afférents au terrain seront répercutés sur la commune et sont estimés à environ 2 530 € HT/an.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'APPROUVER la nouvelle convention d'occupation temporaire des terrains appartenant à la SNCF mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023, telle que présentée en séance et jointe en annexe
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6284 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : VIDEOPROTECTION

CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE DANS LES
INFRASTRUCTURES DE L'OPERATEUR ORANGE
Autorisation de signature

N°2023_042

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le déploiement de la vidéoprotection a été confié par le marché n° 20211101 en date du 8 octobre 2021 à la société SERFIM TIC. Cette société est un opérateur déclaré à L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) qui exploite les infrastructures de génie civil souterraines et aériennes.

La société ORANGE met à disposition de la société SERFIM TIC ses infrastructures en vertu d'un contrat d'utilité.

Pour le système de vidéoprotection de Brignais, les liaisons fibre optique utilisent 4 240 ml de fourreaux appartenant à ORANGE.

En contrepartie de l'accès aux installations de génie civil et autres appuis aériens, SERFIM TIC verse à ORANGE un prix relatif à l'autorisation de passage des câbles prévu au contrat d'accès.

Conformément aux dispositions de ce contrat, la redevance due pour le passage de l'ensemble des équipements de vidéoprotection de la ville de BRIGNAIS s'élève à un montant annuel HT de 657,46 € à partir de la mise en service, soit le 25 janvier 2023.

Cette redevance est établie pour 10 ans.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention entre la Ville et SERFIM TIC pour la prise en charge de la redevance et les modalités d'occupation des réseaux souterrains et aériens d'ORANGE.

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec SERFIM TIC pour l'installation de fibre optique dans les infrastructures de l'opérateur ORANGE telle que présentée en séance et jointe en annexe ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 - compte 6284 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
TARIFICATION DES SPECTACLES
Saison 2023-2024

N°2023_043

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

La Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais (RCAVB) dévoilera au public les spectacles de la nouvelle saison du Briscope 2023/2024 lors de la soirée de lancement de saison le jeudi 15 juin à 19h.

Afin d'ouvrir cette nouvelle programmation, il est nécessaire d'entériner les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2023 à juin 2024.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Culturelle Autonome (CERCA) a vu le dossier le 20 avril 2023.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VALIDER la formule « Pass Saison » : il est proposé pour cette nouvelle saison l'achat d'un pass qui permet de bénéficier, d'une part, d'un tarif préférentiel dès le premier spectacle acheté et d'autre part, d'offres proposées par nos partenaires culturels (CGR, associations de la commune, évènements dédiés ...)
 - « Pass Saison » à 10 €
 - « Mini Pass » à 5 € : pour les moins de 18 ans
- D'ENTÉRINER les tarifs des spectacles pour la saison culturelle se déroulant de septembre 2023 à juin 2024 comme suit :

Spectacle	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif mini et Pass Saison	Tarif Mini Pass
Catégorie A	30 €	28 €	25 €	21 €
Catégorie B	26 €	24 €	21 €	17 €
Catégorie C	22 €	20 €	17 €	13 €
Catégorie D	18 €	16 €	13 €	9 €
Catégorie E	11 €	9 €	6 €	3 €
BiblioTEK	Hors Pass Saison			
Cirque sous chapiteau	22 €	18 €	Moins de 12 ans : 12 €	
Fiuminale À l'Eglise de Brignais	Tarif unique 17€			
Billet couplé Spectacles du 12 & 13/01/24	20 €	16 €	10 €	5 €

- Entrée à plein tarif
- Entrée au tarif réduit accessible sur présentation de justificatifs : celle-ci concerne les moins de 26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA et personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 10 personnes se présentant sous la même entité juridique (comités d'entreprises, associations ...), les familles nombreuses et les partenaires
- Entrée au tarif « Pass Saison » : sur la base du tarif minimum dès le premier spectacle avec l'achat d'un pass
- Entrée au tarif « Mini Pass » : dès le premier spectacle avec l'achat d'un mini-pass
- Entrée au tarif « Mini » : moins de 18 ans



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- D'ACCEPTER les tarifs spécifiques également mis en place pour les spectacles BiblioTEK, *Fuminale* ainsi qu'une offre couplée pour l'achat simultané de places pour les spectacles *Duo Juan* et *Regardez la neige qui tombe* :
 - Entrée au tarif scolaire à 6 € : pour les structures scolaires publiques sur les séances programmées pendant le temps scolaire, ainsi que pour les groupes du Centre social et de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) assistant à ces mêmes représentations programmées en séance tout public
 - Entrée au tarif scolaire à 10 € : pour les structures scolaires privées sur les séances programmées pendant le temps scolaire dont bénéficient les écoles de la ville, ainsi que pour les établissements scolaires hors Brignais sur les séances programmées pendant le temps scolaire
 - Entrée au tarif unique de 10 € : elle concerne les élèves des collèges et lycées sur les spectacles en séance « tout public » accompagnés d'un professeur (nombre de places limité)
 - Entrée spécifique suite aux séances scolaires : les enfants ayant vu un spectacle lors d'une séance scolaire pourront revenir gratuitement à la séance « tout public » ; la place de l'accompagnateur sera, quant à elle, en tarif réduit (nombre de places limité)
 - Entrée au tarif détaxe : accessible pour les accompagnants des professionnels sur la base des tarifs Pass Saison
- DE DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7062/33 du budget de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais – exercices 2023 et 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : MÉDIATHÈQUE
LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »
Candidature pour son obtention

N°2023_044

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

L'association Lire et faire lire, créée au niveau national en 1999, a un double objectif :

- Éducatif et culturel en participant à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à la découverte de notre patrimoine littéraire.
- D'échanges intergénérationnels en favorisant la rencontre et le dialogue entre des enfants et des seniors

Constituée de bénévoles de plus de 50 ans, l'association est active sur la commune de Brignais depuis 2018 au sein des crèches et des écoles (publiques et privées), des centres de loisirs et de la médiathèque. Au total, 13 établissements de la Ville accueillent des actions régulières de l'association.

Au vu de l'implication de l'association au sein de la commune et en accord avec celle-ci, la Ville souhaite obtenir le label « Ma commune aime Lire et faire Lire ». Pour cela, elle s'engage à poursuivre la promotion de la lecture auprès des enfants sur la commune en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Communicant sur les actions menées par les bénévoles
- Favorisant la présence de l'association dans les activités proposées en temps périscolaire
- Incitant au partenariat avec la médiathèque municipale
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Finançant l'accompagnement des bénévoles

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à faire un dépôt de candidature en vue de l'obtention du label « Ma commune aime Lire et faire Lire » pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : ANIMATION COUPE DU MONDE DE RUGBY

Convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Olympique Saint Genis Laval Rugby (OSGL)

N°2023_045

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement de l'activité sportive sur son territoire, organise dans le cadre de la Coupe du monde de rugby qui aura lieu en France du 8 septembre au 28 octobre 2023, des animations et des temps forts. Sont notamment prévues la retransmission du match d'ouverture ainsi que la finale au Briscope, la projection de films avec débats, et une manifestation grand public « un village du rugby », le samedi 23 septembre 2023 après-midi dans le parc de l'hôtel de ville. Pour organiser cette dernière animation, la ville s'est rapprochée de l'association Olympique Saint-Genis-Laval Rugby (OSGL), sise sur la commune voisine, puisqu'il n'existe pas de club de rugby sur le territoire de Brignais.

Il est donc proposé la signature d'une convention avec l'association OSGL rugby, permettant de formaliser les différents moyens alloués à l'association ainsi que ses engagements d'animation des différents ateliers d'initiation et de découverte du rugby.

La ville propose d'allouer 1 800 € audit club, en contrepartie de sa mobilisation et de son implication, via la présence de 25 éducateurs sportifs pour l'encadrement des activités dans de bonnes conditions de sécurité lors de ce village de rugby. La ville s'engage par ailleurs à mettre tous les moyens et dispositifs nécessaires afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 2 non-participations, décide

- D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Olympique Saint Genis Laval Rugby (OSGL) telle que présentée en séance et jointe en annexe
- D'ALLOUER 1 800 € dans ce cadre à l'association OSGL
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport, à signer ladite convention, ainsi que ses éventuels avenants
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : DÉPLACEMENT À HIRSCHBERG
Participation aux frais de déplacement

N°2023_046

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Dans le cadre du 35^{ème} anniversaire du jumelage avec Hirschberg (Allemagne), qui sera officiellement célébré du 23 au 25 juin 2023 dans la jumelle allemande, deux autocars seront affrétés par la commune afin d'emmener la délégation de notre ville, composée des membres du conseil municipal, d'associations et de particuliers.

Dans le souci d'une bonne gestion financière de cet événement, il a été décidé de demander à chaque participant une contribution financière au déplacement d'un montant de 20 euros par personne. Les participations seront encaissées via la régie de recettes du Service animation et vie associative.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VALIDER le montant de 20 € par personne pour leur participation financière au déplacement en autocar à Hirschberg du 23 au 25 juin 2023
- DE DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 70 – compte 7088 du budget principal de la commune – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
Opération de restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin

N°2023_047

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2311-3 et R 2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou de ses décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent, quant à elles, faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, décide

- DE MODIFIER l'enveloppe ainsi que l'échéancier des crédits de paiement d'autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) « opération de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin » votée en séance du 16 juin 2021 et modifiée en séance du 18 mai 2022 et du 14 décembre 2022 afin de permettre l'intégration des révisions de prix et avenants sur la partie travaux à hauteur de 205 000 € et d'ajouter un complément sur le mobilier scolaire à hauteur de 20 000 €
- DE PRENDRE connaissance du plan de financement de l'opération
- D'AJUSTER au réalisé l'échéancier dans les conditions suivantes :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP en TTC	CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023
AP21.1	Travaux de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin	5 700 000 €	92 629,81 €	2 287 059,81 €	3 320 310,38 €
	Pour rappel : répartition crédit paiement selon délibération initiale	5 475 000 €	93 000 €	2 460 000 €	2 992 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- DE PRÉCISER que le financement de l'opération a également évolué avec la notification d'une partie des subventions et se décompose désormais de la manière suivante :

	Pour rappel : Montant selon délibération précédente	Montant ajusté
Etat - Fonds de Soutien à L'investissement Local (FSIL) :	247 500 €	247 500 €
Région	0 €	0 €
Département	120 000 €	120 000 €
Agence de l'eau	305 785 €	160 000 €
Caisse d'Allocations Familiale	0 €	50 000€
Emprunt	3 500 000 €	3 500 000 €
Autofinancement	1 776 715 €	1 622 500 €

- DE RAPPELER que les frais d'étude ne sont pas inclus dans cette AP/CP, ceux-ci ayant notamment démarré dès l'année 2015 avec la mission programmatrice puis 2019 avec la mission de maîtrise d'œuvre
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 23 - compte 2313 et au chapitre 21 - compte 21841 du budget principal de la commune - exercices 2021 à 2023
- DE DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune - exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Adoption du compte de gestion 2022

N°2023_048

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Au vu du budget primitif et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2022, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres et des bordereaux de mandats, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer est en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° DOSSIER DE SUITE COMPTABLE : 00004

NOM DE SUITE COMPTABLE : TRÉS. BRIGNAIS

ÉTABLISSEMENT : BRIGNAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

00700 - BRIGNAIS		Exercice 2022	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RÉCAPITULÉ			
Recettes budgétaires totales (a)	8 377 824,43	18 387 833,43	27 765 657,86
Titres de recette (b)	8 788 824,33	18 282 833,33	27 071 657,66
Produits de l'impôt (c)		810 482,97	810 482,97
Produits de l'impôt (d = b - c)	4 788 824,33	14 442 482,97	19 231 307,30
DÉPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	8 377 824,43	18 387 833,43	27 765 657,86
Mandat (f)	7 368 204,87	14 184 342,24	21 552 547,11
Annulations de mandats (g)		488 324,74	488 324,74
Dépenses versées (h = f - g)	7 368 204,87	14 672 666,98	22 040 871,85
SAUCONNÉ DE L'ÉQUILIBRE			
(a - d) - (e - h)	289 019,66	915 166,45	1 204 186,11

N° DOSSIER DE SUITE COMPTABLE : 00004

NOM DE SUITE COMPTABLE : TRÉS. BRIGNAIS

ÉTABLISSEMENT : BRIGNAIS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00700 - BRIGNAIS		Exercice 2022			
	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2021)	PART APPORTÉE À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022	SALDO DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS DE RÉCAPITULATION DE BUDGETS NON PERSONNALISÉS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-249 487,66		-249 487,66		-498 975,32
Fonctionnement	8 410 317,43	8 369 335,74	714 351,45		9 494 004,62
TOTAL I	8 160 829,77	8 119 848,08	464 863,79		8 993 032,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
00700 - BRIGNAIS					
Investissement	0 000,00		0 000,00		0 000,00
Fonctionnement	8 160 829,77	8 119 848,08	464 863,79		9 745 541,64
Total	8 160 829,77	8 119 848,08	464 863,79		9 745 541,64
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL II + III	8 160 829,77	8 119 848,08	464 863,79		9 745 541,64

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'APPROUVER le compte de gestion du Trésorier pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉCARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Adoption du compte administratif 2022

N°2023_049

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Compte administratif de la commune pour l'exercice 2022, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 15 728 836.52 € et le montant des recettes à 16 443 487.95 €, ce qui assure un excédent de 714 651.43 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 7 046 206.97 € et le montant des recettes à 6 788 828.33 €, ce qui révèle un déficit de 257 378.64 €.

En vertu de la législation en vigueur, les ratios devant être joints au Compte administratif sont présentés en annexe.

Le compte administratif 2022 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 pour et 1 non-participation (Mr le Maire ne prenant pas part au vote) décide

- D'ADOPTER le compte administratif pour le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2022 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023

N°2023_050

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

La section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte administratif 2022 un excédent de 3 071 501.18 €, dont 714 651.43 € pour l'exercice 2022, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 2 356 849.75 €.

- En comptabilité M14 et M57, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2022, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 456 866.52 € dont un déficit de 257 378.64 € pour l'exercice 2022 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 199 487.88 €.
- De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 049 537.08 € en dépenses et 177 293.30 € en recettes, soit un besoin de financement de 872 243.78 €.
Une recette d'investissement sera donc inscrite au compte 1068, égale au besoin de financement des reports, soit 872 243.78 €, et au déficit d'investissement cumulé de la ville à hauteur de 456 866.52 €, soit un total de 1 329 110.30 €.
- Ainsi, en second lieu, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 1 742 390.88 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

RÉSULTAT VILLE 2022

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	25 723 338.52	7 528 258.37
Recettes	28 443 487.30	8 738 328.35
	714 651,43	-257 378,64

résultat précédent	2 356 849,75	-199 487,88
résultat cumulé	3 071 501,18	-456 866,52

déficit d'investissement cumulé

estimation des reports

dépenses	1 049 537,08
recettes	177 293,30
	872 243,78

affectation au
fonctionnement à
l'investissement -
titre au 2028
-1 329 110,30

affectation du résultat en fonctionnement	1 742 390,88
---	--------------

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, décide

- DE VOTER l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de la Ville de l'exercice 2022 sur 2023 comme suit :
 - 1 329 110.30 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
 - 1 742 390.88 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
 - 456 866.52 € au compte 001 en dépenses (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
Budget supplémentaire 2023

N°2023_051

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 888 390,88 €	3 709 403,60 €
Recettes	1 888 390,88 €	3 709 403,60 €

En section de fonctionnement :

- Formaliser l'affectation du résultat 2022
- Ajuster le montant de la dotation de solidarité communautaire à 1 535 000€ soit + 74 000 € selon la délibération prise par la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) en mars 2023.
- Ajuster le montant de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat à environ 201 000 € soit + 30 000 € comme suite à la notification de l'Etat.
- Du côté du revenu des immeubles, inscrire le loyer reversé par la CCVG dans le cadre de la mise à disposition du logement situé au club-house des tennis en lien avec les travaux sur les locaux de la gendarmerie pour 12 000 €, la refacturation des loyers suite au relogement obligatoire avec la mise en péril des bâtiments rue du colonel Guillaud pour 18 000 €, l'ajustement du loyer du bâtiment la poste avec la signature du nouveau bail pour 28 500€ soit + 1 600€.
- Permettre le réajustement des crédits budgétaires alloués aux services, avec notamment :
 - Sur les charges à caractère général avec un ajout de 90 000 € : intégrer les frais d'expertises sur les bâtiments identifiés de la rue colonel Guillaud, le remboursement des charges au Centre social dans le cadre de la convention d'occupation des locaux de la Câlinerie pour 6 750 €, la prestation de déménagement des équipements informatiques des classes de Jean Moulin pour 5 400 €, l'ajustement des enveloppements animation pour 3 600 € intégrant notamment le bal du 13 juillet, le remplacement des volets roulants de la Plateforme pour 11 000 € avec un remboursement de l'assurance dommage-ouvrages, ajuster l'enveloppe d'entretien de véhicules pour 10 850 € en intégrant celui de la balayeuse.
 - Sur les autres charges de gestion courante une baisse de - 45 000 € : ajuster le montant de la subvention d'équilibre 2023 au CCAS suite à l'intégration du résultat excédentaire, à 158 000 € soit - 25 000 € par rapport aux 183 000 € voté en séance du conseil municipal du 14 décembre 2022, ajuster le montant de la subvention d'équilibre 2023 aux Arcades suite à l'intégration du résultat excédentaire, à 92 000 € soit - 25 000 € par rapport aux 117 000 € votés en séance du conseil municipal du 14 décembre 2022, ajuster le montant versé à l'OCCE de l'école élémentaire Jacques Cartier à hauteur de - 720 € soit 1 904,40 € au lieu de 2 624,40 € en lien avec la participation financière au projet « Savoir rouler à vélo » et en accord avec l'école, ajuster au montant voté en décembre 2022 la subvention au Centre social soit - 35 000 €, intégrer la hausse de la participation de la ville au Syseg pour + 14 400 € et au SDMIS pour + 12 600 €
- Intégrer 15 000 € sur les charges exceptionnelles afin, notamment, de régulariser l'émission du titre à l'entreprise Neowi Développement dans le cadre de la TLPE

En section d'investissement :

- Ajuster le montant des investissements (hors restes à réaliser) comme suit :
 - Sur les immobilisations incorporelles intégrer 56 000 € en ajustant les montants de maîtrise d'œuvre pour la création du parc urbain sud et du « skate parc » à hauteur de 19 100 € ainsi que la maîtrise d'œuvre de la restructuration du groupe scolaire Jean moulin pour 25 000 € et compléter avec une étude complémentaire sur le parcours résidentiel seniors pour 7 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- Sur les immobilisations corporelles et en cours, intégrer respectivement 1 777 000 € et 307 000 €
 - en ajustant notamment les travaux de la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin et l'enveloppe de mobilier en lien avec le vote de l'autorisation de programme et crédits de paiement correspondant pour un total de 328 310,38 € afin d'atteindre 5 700 000 € d'AP/CP entre 2021 et 2023,
 - en régularisant les imputations comptables des opérations 2021 et 2022 du compte 2128 en intégrant en dépenses et en recettes 943 000 €,
 - en ajustant l'opération travaux du skate parc à 462 000 € soit + 42 000 € ainsi que le parc urbain sud pour 1 107 000 € soit + 123 000 €,
 - en intégrant une enveloppe de 150 000 € pour la création de vestiaires aux abords de la pelouse en bâtiments modulaires et en ajoutant 350 000 € au projet de terrain de football synthétique pour une enveloppe travaux de 1 500 000 € hors frais de maîtrise d'œuvre,
 - en passant à 85 000 € (soit + 48 000 €) l'enveloppe globale de travaux sur la scène du Briscope intégrant la machinerie, le cadre de scène et l'armoire électrique,
 - en ajoutant 48 300 € d'acquisitions foncières auprès de l'Etat dans le secteur de la déchetterie et le long de l'A450,
 - en décalant à 2024 les travaux sur la sécurité incendie de l'école Fournion pour - 50 000 €
- Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 1 049 537,08 € en dépenses et 177 293,30 € en recettes.
- L'opération d'ordre de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (ou autofinancement) s'élève, budget primitif inclus, à 1 828 390,88€ équilibrés en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.
- L'emprunt d'équilibre s'élève donc à 4 493 609,12 €

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, décide

- D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption du compte de gestion 2022

N°2023_052

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Au vu du budget primitif et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2022, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes et des bordereaux de mandats, il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer est en conformité avec le compte administratif de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais de l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 00240523D052 - 049104

NOM DE PUITS COMPTABLE - TRIG. HOLLAND

ÉTABLISSEMENT - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

02740 - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS

Budget 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
ADPOTES			
Fonctionnement budgétaire titulaire (A)	7 457,20	514 424,20	521 881,40
Titres de recettes émis (B)	4 740,00	517 930,10	522 670,10
Restitutions de titres (C)	0,00	8 279,34	8 279,34
Recettes totales (B + C + D)	4 740,00	526 209,44	530 949,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (E)	7 457,20	514 424,20	521 881,40
Mandats émis (F)	1 343,66	518 432,00	519 788,34
Annulations de mandats (G)	0,00	20 000,00	20 000,00
Engagements totaux (F + G + H)	1 343,66	538 432,00	539 775,66
RESULTE DE L'EXERCICE			
(A - E) Excédent	0,00	0,00	0,00
(B - F) Déficit	0,00	0,00	0,00

N° 00240523D052 - 049104

NOM DE PUITS COMPTABLE - TRIG. HOLLAND

ÉTABLISSEMENT - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

02740 - REGIE CULTURELLE BRIGNAIS

Budget 2022

	RÉSIDU À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 2021	SAIT APPORTÉ À L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT DE CROISSANCE DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services non personnalisés					
REGIE CULTURELLE BRIGNAIS					
Fonctionnement	2 457,19		2 457,19		0 000,00
Base-TOTAL	2 457,19		2 457,19		0 000,00
TOTAL II	2 457,19		2 457,19		0 000,00
III - Budgets des services personnalisés					
REGIE CULTURELLE BRIGNAIS					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	2 457,19		2 457,19		0 000,00

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- D'APPROUVER le compte de gestion du Trésorier pour la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2022

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BENOIST





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption du compte administratif 2022

N°2023_053

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le compte administratif de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais, budget annexe de la commune, pour l'exercice 2022, joint en annexe.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 492 988.86 € et le montant des recettes à 509 651.83 €, ce qui révèle un excédent de 16 662.97 €.

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 1 849.48 € et le montant des recettes à 4 790.70 €, ce qui assure un excédent de 2 941.22 €.

Le compte administratif 2022 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 pour et 1 non-participation (Mr le Maire ne prenant pas part au vote) décide

- D'ADOPTER le compte administratif du budget annexe de la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2022 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Affectation définitive du résultat 2022 sur l'exercice 2023

N°2023_054

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHEсне (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Après avoir voté le compte administratif de la Régie Culturelle autonome de la ville de Brignais, pour l'exercice 2022, il convient de procéder à l'affectation du résultat dudit exercice.

La section de fonctionnement présente un excédent de 16 662.97 €, auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 8 024.21 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé est donc de 24 687.18 €.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un excédent de 2 941.22 €, auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 2 657.05 €. Le résultat de la section d'investissement est donc un excédent de 5 598.27 € et sera inscrit au compte 001. A ce résultat, doivent être financés les reports d'investissement qui s'élèvent à 689 € en dépenses. Il n'existe pas de report en recettes d'investissement.

Ainsi le résultat de fonctionnement 2022 reporté sur l'exercice 2023 atteint 24 687.18 € et sera inscrit au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

REALISATIONS 2022 (hors résultat reporté)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	492 988,86	1 949,48
RECETTES	509 651,83	4 790,70
RESULTAT 2022	16 662,97	2 941,22

RESULTAT REPORTE	8 024,21	2 657,05
RESULTAT CUMULE (hors RAR)	24 687,18	5 598,27

compte 001 en recettes d'investissement

RESTE A REALISER	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0	689,00
RECETTES	0	0,00
SOLDE		-689,00

compte 008

RESULTAT CUMULE 2022 A AFFECTER	24 687,18
--	------------------

compte 002 en recettes de fonctionnement

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE VOTER l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023 du budget annexe de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais comme suit :
 - 24 687.18 € en recette au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
 - 5 598.27 € en recette au compte 001 (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Budget supplémentaire 2023

N°2023_055

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023, joint en annexe et soumis au vote du Conseil municipal s'élève à :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	5 598.27 €	103 737.18 €
Recettes	5 598.27 €	103 737.18 €

Les objectifs de cette délibération budgétaire sont les suivants :

En section de fonctionnement :

- Formaliser l'affectation du résultat 2022
- Ajouter des crédits supplémentaires dans le cadre du développement des activités culturelles avec notamment un projet « Cirque intercommunal » ainsi que les frais relatifs à cet événement (locations de matériel, gardiennage, régie son et lumière, communication, ...) à hauteur de 76 800 € et inscrire 77 550 € en recettes (subventions Région, Département, autres communes ; billetterie, mécénat). Pour rappel, il avait été acté lors du Budget Primitif la somme de 10 000 € de subvention pour ce projet « Cirque », cette somme a été rebasculée sur la ligne des dépenses relatives à l'achat de spectacle
- Rembourser les frais sur la régie d'avance comme suite à l'annulation d'un spectacle pour un montant de 420 €
- Ajuster le forfait édition billetterie pour passer de 5 000 à 10 000 billets pour un montant de 1 000 €
- Ajouter la somme de 1 910 € pour l'achat de boissons et de « planches » supplémentaires au niveau de « l'espace bar » lors des soirs de spectacles et inscrire en recettes 1 500 €
- Ajuster la masse salariale pour le remplacement à 50% d'un agent à mi-temps thérapeutique
- Prévoir l'intégration d'une enveloppe de 120 € pour la mise en place d'une carte d'achat
- Ajouter une enveloppe de 430 € pour la dématérialisation des fiches de paie (dont 100 € d'abonnement)
- Prévoir la somme de 500 € pour la régularisation de la TVA lors du reversement d'une partie des recettes à « l'espace Gerson » (annulation sur exercice antérieur)

En section d'investissement :

- Financer les restes à réaliser qui s'élèvent à 689 € en dépenses
- Prévoir l'intégration d'une enveloppe de 4 909.27 € pour l'achat de mobiliers divers

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, décide

- D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2023 tel que présenté en séance et joint en annexe

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX
RÉGIME INDEMNITAIRE DES POLICIERS MUNICIPAUX
Modalités de calcul et de versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

N°2023_056

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret 97-702 du 31 mai 1997,

Vu le décret 2000-45 du 20 janvier 2000,

Vu le décret 2002-61 du 14 janvier 2002,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002,

Vu le Code général de la fonction publique,

En raison de la spécificité des fonctions exercées et de l'absence de corps assurant des missions équivalentes dans la fonction publique d'État, le régime indemnitaire des agents relevant de la filière Police municipale fait l'objet d'une construction autonome résultant de l'article 68 de la loi du 16 décembre 1996 et ce par dérogation à l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Ce régime est composé de 2 parts mensuelles : l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISF) (pourcentage du Traitement indiciaire brut (TIB)) et l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Les modalités de calcul et de versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction sont prévues par la délibération 2021-155 du Conseil municipal du 15 décembre 2021.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- DE PROPOSER de réévaluer le régime indemnitaire des policiers municipaux afin notamment de fidéliser les agents de la police municipale en poste et d'attirer de nouvelles recrues, et ce en vue d'obtenir de la latitude au niveau du régime indemnitaire spécifique de la filière police municipale et de demeurer attractif dans un contexte de tension extrême sur l'emploi

Le montant moyen annuel de l'IAT est calculé par application à un montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement, compris entre 0 et 8

Montants de référence au 1er juillet 2022 :

- Chef de service de police municipale jusqu'au 2e échelon : 616,62 €
- Chef de police municipale (grade en voie d'extinction) : 513,28 €
- Brigadier-chef principal : 513,28 €
- Gardien brigadier (anciennement brigadier) : 491,94 €
Gardien brigadier (anciennement gardien) : 486,32

Et, pour mémoire :

- Garde champêtre chef principal : 498,68 €
- Garde champêtre chef (anciennement garde champêtre chef) : 491,94 €
- Garde champêtre chef (anciennement garde champêtre principal) : 486,32 €

Ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique et peuvent donc évoluer



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- D'AUTORISER en conséquence de fixer le coefficient multiplicateur à 8 pour les enveloppes budgétaires de chaque grade
- DE PRÉCISER que le crédit global de l'IAT est calculé en multipliant le montant moyen annuel applicable à chaque grade par un coefficient compris entre 0 et 8, retenu par l'organe délibérant, puis par l'effectif des membres de chaque grade dans la collectivité
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64111 et 64131 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux – Suppression d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

N°2023_057

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n°2022-176 du Conseil municipal en date du X relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, décide

- D'AUTORISER la création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre du recrutement d'un nouveau responsable du service espaces verts dont le grade d'emploi est différent de son prédécesseur, ouvert à tous les grades du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial, et ce à compter du 1^{er} juin 2023 ; son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- DE PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Cadre d'emplois : Adjoint technique - filière technique - catégorie C
 - Quotité de travail : Temps complet (100%)
 - Missions globales :
 - Coordonner les travaux d'entretien des espaces verts
 - Gérer et améliorer l'ensemble du patrimoine végétal de la collectivité
 - Manager l'équipe espaces verts
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- D'AUTORISER la suppression d'un emploi permanent à temps complet au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, et ce à compter du 1^{er} juin 2023 ainsi que sa modification au tableau des emplois permanents
- D'AUTORISER la création d'un emploi permanent à temps complet dans le cadre de la réussite à un concours du nouveau responsable du service espaces verts, dans le cadre de sa période de « stage », ouvert à tous les grades du cadre d'emplois d'agent de maîtrise territoriale, et ce à compter du 1^{er} juin 2023 ; son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- DE PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Cadre d'emplois : Agent de maîtrise - filière technique - catégorie C
 - Quotité de travail : Temps complet (100%)
 - Missions globales :
 - Coordonner les travaux d'entretien des espaces verts
 - Gérer et améliorer l'ensemble du patrimoine végétal de la collectivité
 - Manager l'équipe espaces verts
 - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENTS DE GRADE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Créations et suppressions d'emplois permanents à temps complet

N°2023_058

Date d'affichage de la liste des délibérations : **31 mai 2023**

Date de transmission en Préfecture : **31 mai 2023**

Date de mise en ligne : **31 mai 2023**

Date de la convocation du Conseil municipal : **16 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Anne-Marie MANDRONI - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Erwan LE SAUX - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Béatrice DHENNIN - Jean-Philippe SANTONI - Éric JACQUET - Guy BOISSERIN - Christelle RIVAT - Béatrice VERDIER - Christophe GALLAY - Roger REMILLY - Jessica DIONISIO - Anne-Charlotte DANNEEL - Lionel BRUNEL - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Béatrice DHENNIN) - Sylvie GUINET (à Lionel BRUNEL) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération n°2022-176 du Conseil municipal du 14 décembre 2022 relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Considérant que l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois.

Considérant que « Les lignes directrices de gestion » fixent les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les avancements de grade.

Considérant l'établissement d'un tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2023.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, décide

- D'AUTORISER la création des emplois permanents à temps complet ci-dessous, et ce à compter du 1er juin 2023, leur inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois :
 - Un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe - filière technique - catégorie C
 - Un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe - filière administrative - catégorie C
 - Un emploi sur le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe - filière culturelle - catégorie B
 - Un emploi sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe - filière administrative - catégorie B
 - Un emploi sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle - filière médico-sociale - catégorie A
- D'AUTORISER la suppression des emplois permanents à temps complet ci-dessous, et ce à compter du 1er juin 2023 ainsi que leur modification au tableau des emplois permanents :
 - Un emploi sur le grade d'adjoint technique - filière technique - catégorie C
 - Un emploi sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe - filière administrative - catégorie C
 - Un emploi sur le grade d'assistant de conservation - filière culturelle - catégorie B



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 24 MAI 2023

- Un emploi sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe - filière administrative - catégorie B
- Un emploi sur le grade d'éducateur de jeunes enfants de classe normale - filière médico-sociale - catégorie A
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2023 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD